

Compte rendu résumé de la séance du Conseil Municipal
du 13 avril 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire Vincent SEITLINGER, a délibéré des points suivants :

Les comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice 2020 ont été adoptés.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'état de la dette de la commune au 1^{er} janvier 2021 qui se monte à 2.215.458,23 € (lotissement Les Vergers non compris) et après avoir procédé à l'affectation du résultat de fonctionnement de 2020 pour une somme de 184.388,49 € a adopté le projet du budget 2021. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1.818.571,00 € sans augmentation des taux des taxes locales. Ces taux sont maintenus à leur niveau antérieur : Foncier bâti : 29,62 %, Foncier non bâti : 64,25 %.

La section d'investissement se résume en dépenses et en recettes à 2.000.755,00 €. Parmi les principales dépenses figurent notamment des travaux de voirie, des démolitions de maisons rue Chanoine Châtelain et Rue de Vergers.

Le Conseil Municipal a également voté les budgets des deux lotissements. Le budget du lotissement Les Vergers en section de fonctionnement est arrêté à 36.517,00 €, en section d'investissement à 32.017,00 €. Ce budget tient compte du remboursement de l'emprunt qui avait été réalisé pour assurer son financement. La dette résiduelle au 1^{er} janvier 2021 est de 60.506,27 €.

Le budget du lotissement « A l'Orée du Bois » a été voté comme suit : section de fonctionnement : 109.257,00 €, section d'investissement : 0.00 €. Ce budget prévoit la réalisation des travaux d'éclairage public dans la 3^{ème} tranche du lotissement.

Le Conseil Municipal a décidé de soutenir financièrement une classe découverte de l'école Jean Monnet à hauteur de 50 € par élèves et concernant 26 élèves de la classe de CM2.

Un emprunt a été également voté par le conseil municipal afin de finances les investissements prévus en 2021 et dans l'attente de sommes non encore encaissées (FCTVA, subventions...).

Deux ventes ont été actées, à savoir un terrain au lotissement A l'Orée du Bois 2^{ème} tranche et l'immeuble se situant 4, rue du Stade à Rohrbach-Lès-Bitche (ancienne maison des instituteurs constitués de 2 logements).

Le conseil municipal a également délibéré sur deux régularisations cadastrales dans la rue de la Forêt suite aux récents travaux d'aménagement des trottoirs de cette rue.

Enfin, il a été acté durant cette réunion, le transfert de la compétence « Mobilité » au profit de la Communauté de Communes du Pays de Bitche.